

Kigali, le 19 AOUT 1988
N° 59 /08/01.2/88

- Annexe N° 5

: Mines et Géologie
(R.G.M.)

25 AOUT 1988

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Conformément à l'Etat de paye, ci-joint,
je vous prie de bien vouloir procéder au règlement des
retenus suivantes :

- CESTRAR (Cpte N° 15568/48 B.C.R) : ~~3.300~~ FRW ✓

O.p. 1684 du 21-9-88

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
TROIS MILLE TROIS CENT FRANCS.

Fait à : Kigali le : 19 AOUT 1988

Fait à : Kigali le : 19 AOUT 1988

Le Sous-Gestionnaire

Le Secrétaire Général

BUHIGIRO Alphonse
Gestionnaire des crédits

Le Secrétaire Général
NKUNDIYEZE Boniface



VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES

Kigali, le 24 AOUT 1988

vérification, approbation et imputation
charge de 18.070.401.02
engagement n° 48 de 19 AOUT 1988
le 19 AOUT 1988
Gestionnaire des Crédits du Ser.

BUHIGIRO Alphonse
Gestionnaire des crédits

17 AOUT 1988

N° 188/01.2/88

- MINISTERE

DE : MINISTRE

- Désignation du service: *de l'évaluation*
(Secrétariat Général - Direction Générale, ou autre Service).

22 AOUT 1988

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Conformément à l'Etat de paye, ci-joint, je vous prie de bien vouloir procéder au règlement des retenues suivantes :

- CAISSE SOCIALE (Cpte N° 27.01.01. B.N.R.) : 1.803
- CESTRAR (Cpte N° 15568/48 B.C.R)
- M.R.N.D. (Cpte N° 20.60.99/13758/81 BCR Kgli):
- F.D.C. (Cpte N° 21.03.01 B.N.R) :

TOTAL

1.803

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE :
MILLE HUIT CENT TROIS FRANCS

Fait à : Kigali

le 18 AOUT 1988

Fait à :

le 18 AOUT 1988

Le Sous-Gestionnaire,

Le-SEGERAL

Gestionnaire des crédits

à charge de 18M5050101
Engagement n° 20 du 18 AOUT 1988

Gestionnaire des Crédits du

Gestionnaire des crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 19 AOUT 1988

Service de REVALUATION

Préfecture de KIGALI

Mois de AOÛT.1968..... Période du au31.....

1 Noms et Prénoms	2 Fonction	3 Salaire de base	4 Indemnités diverses	5 Prime	6 S/total calcul pension	7 Personnes à charge	8 Total brut	9 Pension patronale 3% col. 6	10 Pension personnelle 3% col. 6	11 Risques profes- sionnels 2% col. 6	12 Soins de santé	13 Total imposable	14 Taxe profession- nelle	15 Retenues			16 Net à payer	17 Signature
														1 Amende	2 Avance	3 Prêt		
1 BARENGAZIRO ANGÉLINE	Rég.Adj.	22.531			22.531		22.531	676	676	451	133	21.722	2.406	7.223	3125		8.968	
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
11																		
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		
19																		
20																		
21																		
22																		
23																		
24																		
25																		
TOTAL		22.531			22.531		22.531	676	676	676	133	21.722	2.406	7.223	3125		8.968	

Vu pour vérification, approbation

Imputation à charge de l'article du
Inscrit sous poste n° du
Kigali, le
Le (s) Gestionnaire des crédits

Buhigiro Alphonce

Vu pour accord,

Le Chef de Service

IE SECRETAIRE GENERAL
IKUNDIYIMANA BONA

Total à imputer = 16.435
Salaire brut col. 8 = 22.531
+ pension patr. col. 9 = 676
+ risques prof. col. 11 = 451
- Retenues au col. 15.2

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

SEIZE MILLE QUATRE CENT TRENTE CINQ

FRANCS RWANDAIS